

RÉSIDENCE DE CRÉATION

APPEL À PROJET

THÉLÈME

22 > 29 SEPT.27



L'Université de Tours, à travers son service culturel et avec le soutien de la Direction des Affaires Culturelles et du Patrimoine de la ville de Tours, accueille depuis 2008 des artistes en résidence salle Thélème, dans tous les domaines disciplinaires des arts vivants. Ces résidences placent au cœur de la vie universitaire, en ouverture de saison, un artiste ou un collectif d'artistes autour d'un projet de création accessible à l'ensemble de la communauté universitaire et du grand public. Située au cœur du campus des Tanneurs, Thélème est une salle de spectacle de 590 places assises. Le service culturel de l'université de Tours y propose tout au long de l'année universitaire une programmation riche et variée, axée sur la jeune création et la création étudiante. La saison culturelle s'adresse aux étudiants et personnels de l'université ainsi qu'au tout public.

Les objectifs de la résidence

Organisée conjointement par le service culturel de l'Université de Tours et la Direction des Affaires Culturelles et du Patrimoine de la ville de Tours, le but de cette résidence est de :

- > proposer un espace de travail à un artiste ou groupe d'artistes implantés en région, professionnels ou en voie de professionnalisation, dans le domaine du spectacle vivant (théâtre, danse, arts du cirque, arts de la marionnette, musique live...) ne disposant pas d'un lieu de travail.
- > présenter une étape de création ouverte à la communauté universitaire et au grand public à l'issue de ce temps d'accueil.

La résidence

L'accueil en résidence ne saurait excéder 5 jours consécutifs, prémontage et démontage inclus.

Elle comprend :

- La mise à disposition de la salle Thélème (598 places assises) et son parc technique (voir fiche technique jointe). Toute demande de location de matériel supplémentaire sera refacturée.
- L'accompagnement technique du régisseur de la salle et/ou de son adjointe.
- La prise en charge des repas de la pause méridienne, dans la limite de 35 repas.
- La communication et l'organisation de la résidence dont sa présentation publique.
- La présentation publique ne fera pas l'objet d'une contrepartie financière.
- Une bourse de création d'un montant de 1000€.

Une convention sera signée entre l'université et la structure productrice de l'artiste ou du collectif d'artistes.

La structure productrice assumera la responsabilité artistique, la prise en charge des cachets ou salaires des artistes et autres personnels employés, ainsi que les charges sociales et fiscales afférentes à cette résidence.

La résidence ne comprend pas les transports. Les artistes sont autonomes dans leurs déplacements.

RÉSIDENCE DE CRÉATION

APPEL À PROJET

THÉLÈME

22 > 29 SEPT.27



Constitution du dossier

- la fiche de candidature dûment remplie
- une note d'intention présentant l'axe de travail et les besoins en termes d'accompagnement technique
- la biographie du/des artistes
- le calendrier de création
- la fiche technique (ébauche ou finalisée) du projet

Sélection

Le comité de sélection, composé de membres de la Direction des Affaires Culturelles et du Patrimoine de la Ville de Tours et de membres du Service culturel de l'université de Tours, examinera les projets reçus pour en établir une pré-sélection en fonction de :

- la complétude du dossier,
- son adéquation avec l'appel à projet,
- son état d'avancement (présentation publique de tout ou partie du projet artistique),
- sa pertinence au regard de la salle (espace scénique et parc technique) et du public accueilli (étudiant et tout public)
- son intérêt artistique

Cette pré-sélection sera soumise au choix des élu.e.s en charge de la culture (Ville et Université de Tours).

Le comité de sélection s'engage à donner aux candidat·es une réponse dans un délai d'un mois à compter de la date limite de réception des dossiers.

Envoi des candidatures et renseignements

christelle.berthier@univ-tours.fr / 02.47.36.67.05

Université de Tours - Service culturel

3 rue des Tanneurs - 37000 Tours



Dépôt du dossier COMPLET **avant le 30 novembre 2026**

Tout dossier incomplet ne sera pas examiné.

Ont bénéficié de cet accueil en résidence

Bump (2008) / Nestorisbianca (2009) / Dine et Déon (2010) / The Motion Picture Show (2011)

Compagnie Aux Deux Ailes (2012) / Compagnie Sic (2013) / Compagnie 21 (2014)

Scratchophone Orchestra (2015) / Compagnie Discrète (2016)

J. Boudsocq & P. Blavette - Rugison production (2017) / Sub Rosae (2018) / Dodollywood (2019)

Feu un rat ! (2020) / Machine Molle (2021) / Supernovae (2022) / Diane Bonnot - Spectralex (2023)

PoSo (salle Ockeghem) (2024) / Jasmine Not Jafar (2025) / PTYX (2026)

RÉSIDENCE DE CRÉATION

FICHE DE CANDIDATURE

THÉLÈME

22 > 29 SEPT.27



Nom de l'artiste / collectif :

Nom du projet :

Forme artistique :

Localisation :

Mail :

Téléphone :

Site web :

Support vidéo/son permettant un aperçu du projet (*lien web de préférence*) :

Composition de l'équipe artistique et technique lors de la résidence
(*préciser nom et prénom de chaque personne*) :

Date/période de première prévue :

Durée estimée de la présentation publique à Thélème :